

Aujourd'hui, mercredi 29 juin 2022, à 18 heures, en vertu de la convocation du jeudi 23 juin 2022, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle « La Charmille » à Lignières-Ambleville (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – M. Morgan BERGER – Mmes Carmen BERNARD - Lydie BLANC – Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE – Jacques DESLIAS – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Cédric DUPUY - Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – MM. Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – MM. Dominique GRAVELLE – Claude GUINET - Bernard HANUS – Julien HAUSER – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANAY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Camille LEGAY - MM. Jean-Hubert LELIEVRE - Jean-Louis LEVESQUE – Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – MM. Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Dominique PETIT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Florent RODRIGUES – Christophe ROY – Jean-Philippe ROY - Mme Nicole ROY – MM. Jérôme ROYER - Xavier TRIOUILLIER – Mmes Carole SAUNIER – Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

Suppléant

M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Mme Pascale BELLE (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – M. Michel BERGER (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à M. Florent RODRIGUES) – M. Fabien DELISLE (donne pouvoir à M. Jacques DESLIAS) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Christian JOBIT (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) – Mme Danielle JOURZAC (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – M. Lilian JOUSSON (donne pouvoir à M. Didier GOIS) – Mme Laurence LE FAOU (donne pouvoir à M. Dominique MERCIER) – M. Eric LIAUD (donne pouvoir à M. Jean-François BRUCHON) - Mme Katie PERROIS (donne pouvoir à Mme Séverine CAILLE) – M. Gilles PREVOT (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – Mme Nadège SKOLLER (donne pouvoir à Mme Christiane PERRIOT).

EXCUSES

MM. Jean-Claude ANNONIER – Pierre BERTON – Jean-Christophe COR – Georges DEVIGE – Michel FOUGERE – Mehdi KALAI – Philippe PASTIER.

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Election d'un(e) vice-président(e)	LE PRESIDENT
	AGET-2	Désignation des membres du bureau	LE PRESIDENT
	AGET-3	Modification des statuts de Grand Cognac	LE PRESIDENT
	AGET-4	Modification de l'intérêt communautaire des compétences de Grand Cognac	LE PRESIDENT
	AGET-5	Compte administratif 2021 – élection du président de séance	LE PRESIDENT
	AGET-6	Vote du compte administratif 2021	LE PRESIDENT
	AGET-7	Budget supplémentaire 2022	LE PRESIDENT
	AGET-8	Fonds de soutien des communes en difficulté - communes de Bréville, Cognac et Saint-Sulpice – 2022	LE PRESIDENT
	AGET-9	Extension de l'hôtel d'agglomération – validation de l'avant-projet définitif (abroge et remplace la D2022_54 du 31/03/2022	LE PRESIDENT
Affaires générales et équilibre des territoires (suite)	AGET-10	Modification des représentants dans les organismes extérieurs	LE PRESIDENT
	AGET-11	Acquisition d'un bâtiment à Cognac	LE PRESIDENT
Enfance Jeunesse	EJ-1	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association ACCOLADE	Dominique PETIT
Sport	SPORT-1	Associations sportives – attributions de subventions 2022 pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives	Xavier TRIOUILLIER
Ressources humaines	RH-1	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	LE PRESIDENT
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Mécénat - contreparties	Nicole ROY
	CVP-2	Associations culturelles – attributions de subventions	Nicole ROY
	CVP-3	Convention de partenariat sur la valorisation des découvertes paléontologiques d'Angeac-Charente	LE PRESIDENT

Culture et valorisation du patrimoine	CVP-4	Création d'un pôle culturel à Cognac – validation du programme – concours de maîtrise d'œuvre	Nicole ROY
	CVP-5	Concours de maîtrise d'œuvre pôle culturel à Cognac – composition du jury et désignation des membres	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Attribution d'une subvention à l'association « Les Quatre Routes »	Pascale BELLE
	ATM-2	Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPI)	Séverine CAILLE
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Transfert des réseaux d'eau potable d'assainissement et d'eaux pluviales - - lotissement Bellevue à Châteaubernard	Mickaël VILLEGER
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Politique de la ville – appel à projets 2022 - attributions de subventions	Morgan BERGER
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance (suite)	ACVH-2	Politique de la ville – attribution de subvention à l'association socio-éducative de la région de Cognac (ASERC)	Morgan BERGER
	ACVH-3	Contribution 2022 au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
Tourisme, Valorisation du fleuve et des rivières	TFR-1	Aménagement de la Flow Vélo – acquisitions foncières auprès de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine	Ludovic PASIERB
Tourisme, Valorisation du fleuve et des rivières	TFR-2	Taxe de séjour – année 2023	Yannick LAURENT
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Attribution de subvention 2022 Campus des Valois	Monique MARTINOT
	DEI-2	Attribution d'une subvention - Propulseur de projets optimistes (POP)	Philippe GESSE
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Modification dispositif d'aide Grand Cognac – soutien aux salons et manifestation de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux	Pascale BELLE
	DDD-2	Attribution de subvention 7 ^{ème} salon des sites remarquables du goût	Pascale BELLE

Relevé des décisions du Bureau
Relevé des décisions marché < 90 000 €

**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29/06//2021**

THEMATIQUE	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR	
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-12	Voie des Malestiers à Segonzac – fonds de concours de la commune – montants définitifs	LE PRESIDENT
	AGET-13	Approbation des comptes de gestion 2021	LE PRESIDENT
	AGET-14	Affectation des résultats 2021	LE PRESIDENT
	AGET-15	Autorisations de programme - modifications	LE PRESIDENT
	AGET-16	Révision des attributions de compensation	LE PRESIDENT
	AGET-17	Maison de santé pluri professionnelle à Ars – versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe	LE PRESIDENT
	AGET-18	Désignation de la structure porteuse du groupement d'acteur local et approbation de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux 2021-2027	LE PRESIDENT
	AGET-19	Projet gendarmerie – acquisition d'un terrain sur la commune de Hiersac	Jean-Marc GIRARDEAU
	AGET-20	Vente de terrains à l'Etat sur la commune de Cognac	Jean-Marc GIRARDEAU
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-21	Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « Département de la Charente »	Annick-Franck MARTAUD
	AGET-22	Fief aux Dames à Cognac – désignation d'un opérateur pour la réalisation de fouilles archéologiques	LE PRESIDENT
	AGET-23	Attribution d'un remboursement exceptionnel du service de transport scolaire à M. Christophe BELOT	LE PRESIDENT
Enfance Jeunesse	EJ-2	Tarifcation d'un séjour pour l'espace jeunes de Cognac	Dominique PETIT
	EJ-3	Annulation d'une facture ALSH	Dominique PETIT
Sport	SPORT-2	Tarifs de la buvette de l'X'Eau	Xavier TRIOILLIER
Ressources humaines	RH-2	Régime d'équivalence pour les personnels encadrant les séjours de vacances	LE PRESIDENT

Culture et valorisation du patrimoine	CVP-6	Acquisition de la motte féodale à Merpins	Nicole ROY
	CVP-7	Porte Saint-Jacques – souscription publique	Nicole ROY
	CVP-8	Distillateurs culturels – proposition tarifs boutique	Nicole ROY
	CVP-9	Distillateurs culturels – proposition tarifs billetterie musée	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-3	Installation de bornes électriques (IRVE) – pôle multimodal de Châteauneuf-sur-Charente – attribution d’un fonds de concours	Pascale BELLE
	ATM-4	Modification du règlement des services de transport scolaire	Pascale BELLE
	ATM-5	Approbation de la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la commune de Châteaubernard	Séverine CAILLE
Grand et petit cycles de l’eau	GPCE-2	Accord-cadre à marchés subséquents de petits travaux eau, assainissement et eaux pluviales	Mickaël VILLEGER
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-4	Attribution d’une subvention d’investissement à l’association Charente Habitat Jeunes	Morgan BERGER
	ACVH-5	Attribution d’une subvention à l’agence départementale d’information sur le logement (ADIL) de la Charente	Morgan BERGER
	ACVH-6	Construction du lotissement Les Provisions à Gensac-la-Pallue – garantie d’emprunt à Logélia	Morgan BERGER
	ACVH-7	Soutien au développement du parc locatif social – attribution de subvention à Noalis pour un projet sur la commune de Cognac	Morgan BERGER
	ACVH-8	Soutien à l’amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER
	ACVH-9	Soutien à l’amélioration du parc de logements privés – complément de subvention d’investissement	Morgan BERGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-3	Attribution d’une subvention – Atlanpack	Philippe GESSE

Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-4	Création de la zone d'activité économique des Grands Champs sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle (Mmes GIRAY et COLIN)	Philippe GESSE
	DEI-5	Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle (JP. SEMENAZE)	Philippe GESSE
	DEI-6	Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition de parcelles (M. & Mme SABOURAUD)	Philippe GESSE
	DEI-7	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy à Châteaubernard – acquisition de parcelles ALDERAN/GRENIER DU ROY	Philippe GESSE
	DEI-8	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy à Châteaubernard – cession foncière (SCI JAREDA)	Philippe GESSE
	DEI-9	ZAE Fontainebleau (Sigogne) – vente d'une parcelle à l'entreprise Laurent bois de chauffage	Philippe GESSE
	DEI-10	ZAE Fontainebleau (Sigogne) – vente d'une parcelle à l'entreprise RONAN MORAUD	Philippe GESSE
	DEI-11	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un lot à la SCI Motta (Analysys)	Philippe GESSE

**Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du Bureau**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Dominique MERCIER est désigné secrétaire de séance.

Conférence intercommunale des maires relative au RLPI

Intervention du Sous-préfet sur la prévention et détection des difficultés des entreprises

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2022.

Le procès-verbal du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GENERALES ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

1 Election d'un (e)vice-président (e)

A la suite du renouvellement du conseil municipal de la commune de Gensac-la-Pallue, un siège de vice-président est vacant depuis le 13 juin 2022. Il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Le président propose à l'assemblée :

- DE PROCEDER à l'élection du 14^{ème} vice-président ;

Candidats : M. Brice DEZEMERIE et M. Jérôme ROYER

1^{er} tour de scrutin

Le résultat du vote est le suivant

Nombre de votants :	84
Votes blancs	
Abstentions :	2
Voix exprimées :	82
Majorité absolue :	42

ONT OBTENU

M. Brice DEZEMERIE	64 voix
M. Jérôme ROYER	18 voix

M. Brice DEZEMERIE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 14^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

2 Désignation des membres du bureau

Afin de mettre à jour la composition du bureau communautaire, il est proposé la désignation de ses membres.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 abstention (Mme GOMBAUD Christel par procuration à Mme. PETIT Dominique).

3 Modification des statuts de Grand Cognac

Suite au séminaire de septembre 2021 ainsi qu'au travail des commissions thématiques, il est proposé de modifier les des statuts de Grand Cognac qui définissent les domaines d'action de l'agglomération. Ceux-ci seront adoptés conjointement avec les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 voix contre (M. VINCENT Patrice).

4 Modification de l'intérêt communautaire des compétences de Grand Cognac

Suite à l'évolution des statuts, il est proposé de préciser les compétences de Grand Cognac dans le cadre de l'intérêt communautaire. Celui-ci permet de fixer la ligne de partage, pour certaines compétences, entre les actions des communes et de l'agglomération.

La modification de l'intérêt communautaire relève d'une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 voix contre (M. VINCENT Patrice).

5 Compte administratif 2021 – élection du président de séance

Dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président de séance.

Le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Selon ce principe, une procuration donnée au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif ; de la même manière, le président ne peut donner procuration à un conseiller pour voter à sa place.

Le compte administratif du budget principal et des 24 budgets annexes seront présentés et soumis au vote.

Sur proposition du Président Mme Marie-Jeanne VIAN est élue présidente de séance à l'unanimité par 84 voix Pour.

6 Vote du compte administratif 2021

L'arrêté des comptes de l'EPCI est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif.

Il est proposé la présentation de l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes de Grand Cognac.

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Jérôme SOURISSEAU).

7 Budget supplémentaire 2022

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement possible de crédits, a pour objet de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent, lorsqu'ils n'ont pas été repris au budget primitif, de façon définitive ou anticipée.

Le budget supplémentaire est soumis aux mêmes principes de présentation, de vote et d'équilibre que le budget primitif.

Compte-tenu de l'approbation du compte administratif des budgets principal et annexes, des résultats budgétaires de l'exercice 2021 à affecter, de la reprise des restes à réaliser, ainsi que des besoins d'ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de procéder à des mouvements de crédits budgétaires et au vote du budget supplémentaire.

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

8 Fonds de soutien des communes en difficulté – communes de Bréville, Cognac et Saint-Sulpice – 2022

Les communes de Bréville, Cognac et Saint-Sulpice ont sollicité le fonds de soutien des communes en difficulté.

Ces communes remplissant l'ensemble des critères d'éligibilité, il est proposé d'accorder une aide de :

- 7 500 € à la commune de Bréville,*
- 67 500 € à la commune de Cognac,*
- 25 000 € à la commune de Saint-Sulpice-de Cognac.*

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour 1 abstention (Mme Marie-Jeanne VIAN et 2 personnes ne prenant pas part au vote (MM. MEUNIER Jean-Luc et VINCENT Patrice)).

9 Extension de l'hôtel d'agglomération – validation de l'avant-projet définitif (abroge et remplace la D2022_54 du 31/03/2022)

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif du projet d'extension de l'hôtel d'agglomération.

A ce stade, l'estimation du coût de ces travaux s'élève à 5 037 722 € HT. Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises, puis à signer les marchés de travaux.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

10 Modification des représentants dans les organismes extérieurs

A la suite de changements dans la composition de plusieurs conseils municipaux, Grand Cognac doit procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de certains organismes extérieurs

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour et 2 abstentions.

11 Acquisition d'un bâtiment à Cognac

Le bâtiment situé au 27 boulevard Emile ZOLA à Cognac est actuellement en vente pour un montant de 180 000 €. Il est proposé de profiter de cette opportunité pour se porter acquéreur du bien.

Celui-ci pourrait être affecté au relogement soit de l'espace jeune de Cognac soit de la croix rouge.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

ENFANCE JEUNESSE

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association ACCOLADE

Dans le cadre du fonctionnement de son centre de loisirs sur la commune de Segonzac, l'association ACCOLADE emploie des animateurs en contrats aidés financés en partie par l'état. Cet accompagnement passe de 65 % d'aide à 30 % à compter de mars 2022.

L'association est donc en difficulté pour répondre à ces nouvelles charges.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 58 367 €.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 abstention (M. VINCENT Patrice).

SPORT

1. Associations sportives – attributions de subventions 2022 pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations dans le cadre du soutien pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 17 400 euros.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

RESSOURCES HUMAINES

1. Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents

Dans la perspective de la nomination suite à concours d'un responsable de service appartenant actuellement au cadre d'emploi des adjoints administratifs, et d'un avancement de grade au titre de l'année 2022, il est proposé de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, et de transformer un poste d'attaché en attaché principal à temps complet.

Par ailleurs, afin de pérenniser des agents actuellement contractuels, il est proposé de créer 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet et un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 19/20^{ème}.

Les postes devenus vacants seront supprimés ultérieurement, lorsque les nominations auront eu lieu et après que le comité technique aura été saisi pour avis.

Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Mécénat – contreparties

Plusieurs opérations de mécénat ont été menées par Grand Cognac au profit d'actions culturelles ou patrimoniales et de nouvelles actions se profilent. Aussi il convient de déterminer de nouvelles contreparties en lien avec ces nouvelles opérations. Ces contreparties sont encadrées par la loi sur le mécénat et la charte de mécénat de Grand Cognac.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

2. Associations culturelles – attributions de subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 2 500 €.

Le tableau en annexe présente une synthèse des 4 associations concernées et des montants proposés.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour, 1 abstention (Mme VIAN Marie-Jeanne) et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

3. Convention de partenariat sur la valorisation des découvertes paléontologiques d'Angeac-Charente

Depuis 2008 la découverte d'une vertèbre de sauropode (plus grand dinosaure connu) propulse le site paléontologique d'Angeac-Charente sur le devant de la scène scientifique. Depuis 2012, des fouilles sont menées chaque année et donnent un nouveau regard sur cette période faisant du site d'Angeac-Charente une référence internationale sur le sujet.

Les fouilles sont dirigées par des paléontologues du muséum d'histoire naturelle de Paris et le musée de la ville d'Angoulême. Les fossiles découverts sont conservés à Angoulême. La ville d'Angoulême a d'ailleurs un projet d'exposition sur le sujet pour 2024

Le département de la Charente a acheté une parcelle afin d'y installer une plateforme d'interprétation à proximité immédiate des fouilles.

Les acteurs autour de ce sujet sont nombreux. Il est donc proposé une convention de partenariat afin de les fédérer autour d'une vision commune et de partager un niveau de connaissance identique sur la thématique des dinosaures. L'objectif est également de coordonner les différentes actions de valorisation touristiques et culturelles.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

4. Création d'un pôle culturel à Cognac – validation du programme – concours de maîtrise œuvre

Grand Cognac a mis à l'étude, depuis 2018, un projet de création d'un équipement structurant regroupant la médiathèque, le conservatoire et un lieu dédié aux archives du cognac. Ce véritable pôle culturel constituerait ainsi un outil efficace pour insuffler une nouvelle dynamique culturelle dans le centre-ville avec une offre de services en adéquation avec les attentes et les usages actuels. Il s'inscrit dans le projet Action cœur de ville.

Il est proposé de valider le programme de construction du pôle culturel de Cognac, d'autoriser le Président à lancer le concours de maîtrise d'œuvre puis à signer le marché correspondant avec le lauréat.

L'enveloppe financière prévisionnelle maximale dévolue aux travaux s'élève à 9 057 000 € HT et l'enveloppe globale de l'opération est évaluée à 14 735 000 € TTC.

Le montant de subvention et financements attendus est d'environ 5 millions d'euros.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

5. Concours de maîtrise d'œuvre pôle culturel à Cognac – composition du jury et désignation des membres

Dans le cadre d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre, un jury doit être désigné. Celui-ci a pour mission de formuler un avis collégial averti pour la sélection des candidats puis pour le choix du meilleur projet.

La composition du jury est arrêtée par le maître d'ouvrage.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour, 1 abstention (M. BRIAND Pierre-Yves et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Attribution d'une subvention à l'association « Les Quatre Routes »

L'association « Les Quatre Routes » met en place des dispositifs en faveur de la mobilité pour les publics fragiles. Elle sollicite une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'année 2022.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

2. Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Document de planification de l'affichage publicitaire, un Règlement Local de Publicité (RLP) permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales.

Le dossier du RLPI de Grand Cognac, repris en tenant compte de l'avis des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur, est prêt à être proposé à l'approbation.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Transfert des réseaux d'eau potable – lotissement Bellevue à Châteaubernard

Linkcity est en charge de l'aménagement du lotissement de Bellevue sur la commune de Châteaubernard.

Il est proposé que Linkcity transfère les réseaux (eau, assainissement et pluvial) à Grand Cognac. Les modalités de transfert seront fixées dans une convention avec l'aménageur.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Politique de la ville – appel à projets 2022 – attributions de subventions

Dans le cadre de la compétence politique de la ville de Grand Cognac, le quartier de Crouin est éligible à un certain nombre de dispositifs spécifiques. En particulier, chaque année, un appel à projets est engagé par l'Etat et Grand Cognac en faveur des habitants de ce quartier. 15 dossiers ont été reçus en 2022. Ce rapport présente les projets et les subventions proposés par Grand Cognac.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice)

2. Politique de la ville – attribution de subvention à l'association socio-éducative de la région de Cognac (ASERC)

L'ASERC porte depuis plusieurs années le dispositif appelé 'Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité' (CLAS), qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Politique de la Ville figurant dans les compétences de la Communauté d'agglomération.

Le CLAS porté par l'ASERC contribue à améliorer la réussite scolaire et donc à l'égalité des chances au sein de ce quartier sensible.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 13 685 € à l'ASERC pour le dispositif CLAS, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

3. Contribution 2022 au GIP Charente Solidarités

Le Groupement d'Intérêt Public Charente Solidarités a pour objet d'assurer notamment la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Par ailleurs, afin d'avoir une meilleure connaissance du logement et d'encadrer les contrôles de décence effectués sur le territoire dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, une convention a été mise en place avec le GIP pour fixer un nombre minimum de contrôles par an et allouer un financement à hauteur de 10 000€ pour 2022.

Le GIP a adressé un appel de fonds 2022 selon un nouveau mode de calcul appelant une participation de Grand Cognac au FSL comprise entre 48 768 € et 69 669 €.

Compte tenu de la nécessité de rediscuter des critères de contribution proposés par le GIP et la possibilité pour chaque EPCI de fixer librement le montant de sa contribution au FSL il est proposé au conseil communautaire, au titre de 2022, de fixer la contribution de Grand Cognac à 33 000 € pour le

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Aménagement de la Flow Vélo – acquisitions foncières auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

La communauté d'agglomération réalise, sur son territoire, une véloroute nationale dénommée « La Flow Vélo ».

Le Département de la Charente a confié à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF) la mise en œuvre de la procédure d'acquisition foncière liée à ce projet, pour le compte des collectivités maître d'ouvrage, dont Grand Cognac ;

Dans ce cadre, l'EPF a procédé à des acquisitions foncières, qu'il convient de rétrocéder à Grand Cognac.

L'acquisition de ces parcelles est financée dans le cadre de l'autorisation de programme Flow Vélo (opération 1129 : 5 000 000 € TTC) avec crédit de paiement 2022 de 628 102 € TTC.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

2. Taxe de séjour – année 2023

Grand Cognac collecte la taxe de séjour auprès des touristes résidant sur le territoire par le biais des hébergeurs. En 2021, la taxe dont le montant s'élevait à 245 487 € a contribué au financement de la mise en œuvre du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs.

La loi de finances pour 2022 parue le 30/12/2021 régleme les conditions et barèmes de la taxe de séjour applicable sur les territoires en 2023.

Il convient par conséquent de modifier les conditions de perception.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. Attribution de subvention 2022 Campus des Valois

Le Campus des Valois, présent sur le territoire charentais depuis 30 ans, développe son action sur le territoire de Grand Cognac à travers l'accompagnement et le développement d'une offre de formation en lien avec l'économie du cognac et des spiritueux. Pour cela il a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac.

Il est proposé de soutenir l'action du Campus des Valois en lui attribuant une subvention de 32 000€ et de valider la convention afférente.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour et 3 personnes ne prenant pas part au vote (MMS TRIQUILLIER Xavier, VINCENT Patrice, et Mme DUMONT Élisabeth).

2. Attribution d'une subvention – Propulseur de projets optimistes (POP)

POP (PROPULSEUR DE PROJETS OPTIMISTES) est un incubateur en Charente dédié aux projets relevant du champ de l'Economie Sociale et Solidaire. A travers son action, POP participe à l'accompagnement et la structuration de projets (de l'idée à la création d'activité) à impact pour les territoires.

POP a sollicité le soutien de Grand Cognac au titre de l'année 2022. Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association pour soutenir son intervention sur le territoire de Grand Cognac.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour, 1 abstention (M. LACOMBE Jean-Marc) et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice)

DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Modification dispositif d'aide Grand Cognac – soutien aux salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux

Il est proposé de modifier le dispositif d'aide de Grand Cognac intitulé « Soutien aux salons et manifestations de promotion des produits agricoles et savoir-faire locaux » afin de préciser les critères d'attribution, la liste de dépenses éligibles et le taux maximum de soutien.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

2. Attribution de subvention 7eme salon des sites remarquables du goût

L'association Site Remarquable du Goût – Cognac de Grande Champagne a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac pour l'organisation de son 7^{ème} Salon des Sites Remarquables du goût qui aura lieu à Segonzac les 3, 4 et 5 février 2023. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Site Remarquable du Goût – Cognac de Grande Champagne.

Le président met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 84 voix Pour

POINTS NON PRÉSENTÉS ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

12 Voie des Malestiers à Segonzac – fonds de concours de la commune – montants définitifs

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité économique des Malestiers à Segonzac, l'ancienne communauté de communes de la Grande Champagne a créé, en 2016, une voie permettant de relier la zone à la route départementale 24. Grand Cognac a poursuivi l'opération en créant un second tronçon de liaison entre les routes départementales 24 et 49.

Pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipement, la commune de Segonzac avait accepté, par délibérations, de verser un fonds de concours à hauteur de 30% du reste à charge de l'opération hors taxe.

Au regard des subventions obtenues et du solde de l'opération, le plan de financement définitif modifie le montant du fonds de concours de la commune. Il est proposé d'arrêter le montant définitif du fonds de concours dû par la commune.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

13 Approbation des comptes de gestion 2021

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable du trésor établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate la concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ces derniers étant conformes aux comptes administratifs, il est proposé l'approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et des 24 budgets annexes de Grand Cognac.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

14 Affectation des résultats 2021

L'affectation des résultats est actée par délibération du conseil communautaire, après le vote du compte administratif, la constatation des résultats de fonctionnement, du solde d'exécution et des restes à réaliser.

Le présent rapport porte sur l'affectation des résultats des budgets principal et annexes de Grand Cognac faisant suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021.

Ce rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

15 Autorisations de programme – modifications

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Suite à la préparation du budget supplémentaire 2022 et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement de certaines autorisations

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

16 Révision des attributions de compensation

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a approuvé la méthode d'évaluation des charges suite aux transferts des procédures d'urbanisme communales le 31/08/2017. La méthode d'évaluation arrêtée étant dérogatoire, la révision de l'attribution de compensation qui en découle est dite « libre » et doit être approuvée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes concernées.

Il est donc proposé la révision des attributions de compensation des communes de Angeac-Champagne, Châteauneuf-sur-Charente, Cherves-Richemont, Houlette, Nercillac et St-Même-les-Carières, au titre des procédures d'urbanisme achevées au 31 décembre 2021.

Cette révision sera appliquée sur le versement de l'attribution de compensation 2022, après approbation des conseils municipaux des communes concernées.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

17 Maison de santé pluri professionnelle à Ars – versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe

Dans le cadre de sa compétence en matière d'action sociale, Grand Cognac mène des actions visant à maintenir et développer l'offre de soins sur le territoire, dont la création d'une maison de santé pluri-professionnelle à Ars. Les travaux d'aménagement sont actuellement en cours d'achèvement.

Pour ce projet, Grand Cognac a obtenu le soutien financier de l'Etat, de l'Europe, et de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour assurer l'équilibre de cette opération, et ainsi favoriser l'accueil de nouveaux professionnels en offrant des conditions d'installation satisfaisantes, il est proposé le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe pôle médical n°50004 correspondant au besoin de financement prévisionnel de l'opération, soit 539 831,81 euros.

Cette avance sera remboursée en cas de cession ou de changement d'affectation de l'équipement pour une affectation qualifiée de Service Public à caractère Industriel et Commercial.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

18 Désignation de la structure porteuse du groupement d'acteur local et approbation de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux 2021-2027

Dans le cadre de la préparation de la future stratégie de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) 2021-2027 pour le programme LEADER, il est proposé de confier au PETR Ouest Charente – Pays du cognac la charge de préparer la candidature DLAL 2021-2027, et de lui confier également l'animation et le suivi administratif et financier de ce programme pluriannuel.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

19 Projet gendarmerie – acquisition d'un terrain sur la commune de Hiersac

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Hiersac, pour lequel Grand Cognac s'est prononcé en soutien, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle ZA n°21 d'une surface totale estimée à 10 000 m² auprès de Madame Eliane ROUSSEAU au prix de 21 €/m².

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

20 Vente de terrains à l'Etat sur la commune de Cognac

Les services de l'Etat, via la DIR Atlantique, ont sollicité Grand Cognac pour l'acquisition de parcelles nécessaires à la création d'une piste permettant l'accès à un bassin routier implanté à proximité de la Charente le long de la RN141 ainsi que la parcelle support de ce bassin. Il est proposé de céder la parcelle BK 87 (1721 m²) et la parcelle BS 236 (883 m²) au prix de 2 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

21 Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « Département de la Charente »

Dans le cadre du projet de création d'une voie sur l'emplacement réservé n°21, inscrit au PLU de la commune de Châteaubernard, destiné à relier l'avenue de Barbezieux à la rue des Quillettes puis à desservir la zone industrielle de la rue du commerce, il est proposé d'acquérir la parcelle AZ 306, d'une surface de 245 m², appartenant au Département de la Charente, à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel) et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

22 Fief aux Dames à Cognac – désignation d'un opérateur pour la réalisation de fouilles archéologiques

Dans la perspective de l'aménagement futur de la réserve foncière du Fief aux Dames, située à l'arrière du site de l'ancien hôpital de Cognac, il est proposé de réaliser l'opération de fouilles archéologiques prescrite suite au diagnostic archéologique préventif réalisé en 2021.

Suite à la consultation des entreprises, il est proposé d'attribuer le marché de fouilles archéologiques pour un montant de 406 723.50 € HT, soit 488 068.20 € TTC à l'entreprise Paléotime.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

23 Attribution d'un remboursement exceptionnel du service de transport scolaire à M. Christophe BELOT

Il est proposé d'accorder un remboursement partiel du service de transport scolaire à titre exceptionnel à M. Christophe BELOT, suite à un déménagement en cours d'année scolaire, à hauteur de 180 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

ENFANCE JEUNESSE

2. Tarification d'un séjour pour l'espace jeunes de Cognac

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif validé en conseil communautaire en juillet 2021, il est proposé d'organiser un séjour pour les adolescents qui fréquentent l'espace jeunes de Cognac et de valider la tarification proposée.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

3. Annulation d'une facture ALSH

En raison de l'absence d'un enfant inscrit en ALSH pour raisons familiales et suite à la demande de la famille, il est proposé l'annulation d'une facture.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

SPORT

2. Tarifs de la buvette de l'X'Eau

Suite à l'arrêt de la délégation de service public avec la société SOFRATEL qui assurait l'ouverture et la tenue de la buvette chaque saison estivale, Grand Cognac va assurer en régie cette gestion. Il est proposé une grille tarifaire selon le tableau présenté en annexe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

RESSOURCES HUMAINES

2. Régime d'équivalence pour les personnels encadrant les séjours de vacances

Grand Cognac envisage l'organisation de séjours de vacances pour enfants et jeunes durant l'été 2022. L'aménagement du temps de travail des agents qui assureront l'encadrement doit intégrer la nécessité d'une continuité dans la prise en charge des enfants tout en prenant en compte le respect des garanties minimales de temps de repos.

Ces règles peuvent supporter quelques dérogations pour prendre en compte les périodes de surveillance nocturnes : un régime d'équivalence peut ainsi être mis en place

Le régime d'équivalence constitue un mode spécifique de détermination du temps de travail effectif, permettant de déroger de façon exceptionnelle et ponctuelle aux règles classiques de durée de travail dans le cas où la présence permanente (jour et nuit) d'un agent est indispensable.

Il vise à prévoir la rémunération pendant des périodes d'inaction où le salarié est néanmoins sur son lieu de travail et à la disposition de l'employeur.

Il est donc proposé d'instaurer un régime d'équivalence.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

6. Acquisition de la motte féodale à Merpins

Grand Cognac a l'opportunité d'acquérir la parcelle correspondant à l'ancienne motte féodale du château de Merpins. Situé sur une colline dominant le confluent du Né et de la Charente, le château de Merpins occupait une place stratégique dans la région. C'était une chatellerie et un site défensif majeur pour le territoire de Grand Cognac.

L'acquisition de la motte de Merpins s'inscrit dans une volonté de préserver et de mettre en valeur le patrimoine historique du territoire, à l'image des actions engagées pour le château de Bouteville et la porte Saint Jacques de Cognac. Par ailleurs, sa proximité immédiate de la flow vélo lui confère un intérêt touristique et patrimonial indéniable.

Il est proposé de l'acquérir pour la somme de 6 000€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel) et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice)

7. Porte Saint-Jacques – souscription publique

Grand Cognac engage un projet de restauration de la porte Saint-Jacques à Cognac pour le valoriser et le rendre accessible au public.

Il est proposé de lancer une souscription publique auprès de la fondation du patrimoine afin de lever des fonds pour participer au financement des travaux de restauration

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel) et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice)

8. Distillateurs culturels – proposition tarifs boutique

Les musées de Cognac disposent d'une boutique, il convient d'élargir régulièrement les produits proposés à la vente, mais aussi de revoir certains tarifs.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

9. Distillateurs culturels – proposition tarifs billetterie musée

Le musée de Cognac déploie ses collections sur le musée des savoir-faire du cognac et le musée d'art et histoire. Fin 2021 et en prévision de l'exposition phylloxera, la grille tarifaire avait été simplifiée en ne proposant plus qu'un seul billet couplé à 10 € puisque l'exposition se déroule sur les 2 musées. Or il s'avère que l'absence d'un tarif pour visiter un seul musée manque et que le prix de 10€ est trop élevé pour ne visiter qu'un seul musée. Il est donc proposé de revoir la grille tarifaire avant la saison estivale en revoyant les tarifs à la baisse.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposition phylloxera, les musées en partenariat avec la chaire Unesco organiseront un colloque les 24 et 25 novembre 2022 dont il convient de déterminer le prix par jour.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

3. Installation de bornes électroniques (IRVE) – pôle multimodal de Châteauneuf-sur-Charente – attribution d'un fonds de concours

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Châteauneuf-sur-Charente, le SDEG16 ayant la compétence « bornes de charge électrique », suite à l'adhésion de la commune à ce service, a pris en charge les travaux d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques pour le pôle d'échange multimodal de Châteauneuf-sur-Charente.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours au SDEG16 pour un montant maximum de 7 445,81 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

4. Modification du règlement des services de transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2020, Grand Cognac exerce pleinement et directement sa compétence en matière de transport scolaire. Après 2 ans de fonctionnement, il convient d'adapter le règlement du service en vue de la prochaine rentrée scolaire, afin de prendre en compte certaines situations particulières, concernant notamment les modalités de remboursement ou de tarification partielle.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

5. Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Document de planification de l'affichage publicitaire, un Règlement Local de Publicité (RLP) permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales.

Le dossier du RLPi de Grand Cognac, repris en tenant compte de l'avis des personnes publiques associées et du commissaire enquêteur, est prêt à être proposé à l'approbation.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

2. Accord-cadre à marchés subséquents de petits travaux eau, assainissement et eaux pluviales

Grand Cognac souhaite disposer d'un marché pour assurer les renouvellements, les réhabilitations et les opérations spécifiques d'eau potable, d'assainissement (y compris pluvial) de petites ampleurs.

Il est proposé un accord cadre à marchés subséquents d'un an reconductible trois fois pour un montant plafond de 1 000 000 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

4. Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Charente Habitat Jeunes

L'association Charente Habitat Jeunes a sollicité une subvention pour la mise en œuvre de logements mobiles appelés « Tiny House » sur les territoires ruraux de la Charente.

L'enquête logement annuelle réalisée par l'association a mis en évidence le manque d'habitation correspondant aux besoins des jeunes apprentis ou salariés dans les zones éloignées des centralités.

Un nombre significatif de jeunes a refusé un travail ou une formation par manque de logement adapté.

Les « Tiny House » sont une solution de logement. Un accompagnement social et éducatif des jeunes intégrant ces logements est prévu et ils pourront bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

L'action proposée par Charente Habitat Jeunes répond aux objectifs du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche action 8 « Poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement et de soutien à la production de logements adaptés à leurs besoins ».

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Charente Habitat Jeunes pour ce projet de logements mobiles appelés « Tiny House » au titre de l'année 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

5. Attribution d'une subvention à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) de la Charente

En 2021, l'ADIL 16 a poursuivi sa mission d'information avec notamment les quatre permanences existantes sur le territoire. Face au contexte sanitaire, en 2021 l'ADIL16, en accord avec Grand Cognac, a assuré les consultations sur le territoire de l'agglomération uniquement sur rendez-vous. Ce sont au final 47 permanences qui ont ainsi pu être tenues sur le territoire de Grand Cognac, générant 102 consultations au total.

Au titre de l'année 2022, l'ADIL16 fait une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 13 852,40 € auprès de Grand Cognac, correspondant à 0,20€ / habitants.

L'action proposée par l'ADIL16 répond aux objectifs du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, Axe 1 « Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat et l'information aux habitants ».

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 13 852,40 € à l'ADIL16 au titre de l'année 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

6. Construction du lotissement Les Provisions à Gensac-la-Pallue – garantie d'emprunt à Logélia

Dans le cadre de la construction du lotissement « Les Provisions » et conformément au PLH, Grand Cognac soutient le projet porté par Logélia pour la construction de 35 logements individuels sur la commune de Gensac-La-Pallue.

Grand Cognac a attribué une subvention de 84 600€ (1^{er} février 2018) à Logélia et garanti le prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (26 septembre 2018).

Pour réaliser cette opération, Logélia a contracté un contrat de prêt complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé d'apporter une garantie à hauteur de 25% en complément du conseil départemental pour le remboursement de ce contrat de prêt d'un montant total de 195 285 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

7. Soutien au développement du parc locatif social – attribution de subvention à Noalis pour un projet sur la commune de Cognac

Le bailleur social Noalis va réaliser un projet de 30 logements sociaux rue Boussion sur Cognac en continuité de la future résidence Services Séniors. Cette opération à destination de ménages, comprend 12 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 12 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 6 PLS (Prêt Locatif Social) non concernés par la demande de subvention. Noalis va réaliser ce projet par le biais d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) auprès de Nexity.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Noalis sollicite l'agglomération pour une subvention de 71 520 € pour la construction neuve de 24 logements dans le cadre de cette opération.

Il est proposé au conseil d'attribuer 71 520 € à Noalis pour la réalisation de ce projet.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

8. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 17 888,18 € pour 14 dossiers.

Le montant total des subventions d'investissement proposé s'établit à 17 888,18 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

9. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – complément de subvention d'investissement

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification à la subvention d'investissement allouée à un propriétaire, suite à une demande de l'Anah. Le montant complémentaire de subvention s'établit à 204,80 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

2. Attribution d'une subvention – Atlanpack

ATLANPACK, dont le siège social est situé sur le territoire de Grand Cognac, est le cluster graphique et packaging qui contribue au développement des activités liées à la fabrication d'emballages et de conditionnement en Nouvelle-Aquitaine.

ATLANPACK a sollicité le soutien de Grand Cognac au titre de l'année 2022. Il est proposé d'accorder une subvention de 30 000 € à l'association pour soutenir son plan d'actions pour les entreprises de la filière.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

3. Création de la zone d'activité économique des Grands Champs sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle (Mmes GIRAY et COLIN).

Grand Cognac souhaite créer la zone d'activité économique dite des « Grands Champs » sur environ 5,8 hectares à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

Il est proposé d'acquérir une parcelle d'une surface de 1 150 m² au prix de 8 600 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

4. Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition d'une parcelle (JP. SEMENAZE)

Grand Cognac souhaite étendre la zone d'activité économique dite du « Plassin » sur environ 6,35 hectares sur le secteur de la Grue à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine a procédé à l'acquisition de la parcelle N 182 (3990 m²) auprès de M. Jean-Paul SEMENAZE pour le compte de Grand Cognac tel que le prévoit la convention cadre.

Il est proposé de racheter la parcelle précitée pour un montant total de 32 530 € HT (39 036 € TTC).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

5. Extension de la zone d'activité économique du Plassin sur la commune de Gensac-la-Pallue – acquisition de parcelles (M. et Mme SABOURAUD)

Grand Cognac souhaite étendre la zone d'activité économique dite du « Plassin » sur environ 6,35 hectares sur le secteur de la Grue à Gensac-la-Pallue à proximité de la RN 141 afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

Il est proposé d'acquérir deux parcelles d'une surface totale de 4 088 m² au prix total de 30 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

6. Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy à Châteaubernard – acquisition de parcelles ALDERAN/GRENIER DU ROY

Depuis 2018, Grand Cognac travaille de manière concertée à un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard. Afin de sécuriser la zone et son usage, des travaux d'aménagements sont prévus et notamment la réfection de la voirie par l'aménagement de voies douces et espaces verts, ainsi que la création d'un rond-point Rue Louis Breguet.

Pour la réalisation des aménagements Grand Cognac doit acquérir les parcelles en indivision suivantes AP 396, AP 391, AP 390 appartenant respectivement à la société ActivImmo représentée par la société ALDERAN et à la SCI Le Grenier du Roy représenté par Monsieur AUDOUIT Jean-Michel, gérant.

Il est proposé d'acquérir les trois parcelles, d'une surface totale de 226 m² à l'euro symbolique à chacun des deux propriétaires, soit une dépense de 2 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

7. Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy à Châteaubernard – cession foncière (SCI JAREDA)

Grand Cognac a initié un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard impliquant des travaux d'aménagements (réfection voiries, aménagement de voies douces et espaces verts, création d'un rond-point Rue Louis Breguet).

Dans le cadre des aménagements définis à l'Avant-projet, il est opportun pour Grand Cognac afin d'optimiser le découpage parcellaire, de céder une surface estimée à 11 m² à la SCI JAREDA représentée par Monsieur Jean-François GONZALEZ, et Monsieur Jacky LHOMELET. Cette surface de 11 m², située Rue Louis Breguet, est attenante au terrain appartenant à la SCI JAREDA.

Lors du bureau communautaire du 15 juin 2022, Grand Cognac a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public de ces 11 m².

Il est donc proposé de céder la partie de la parcelle du domaine public ayant fait l'objet d'un déclassement pour une surface estimée, dans l'attente du plan de bornage définitif, à 11 m². La surface indiquée reste à préciser lors du plan de bornage définitif.

Il est proposé de céder les 11 m² à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

8. ZAE Fontainebleau (Sigogne) – vente d'une parcelle à l'entreprise Laurent bois de chauffage

L'entreprise Laurent Bois de Chauffage, spécialisée dans la vente de bois de chauffage, a été créée en 2020. Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite acquérir 2 398 m² sur la Zone d'Activité de Fontainebleau à Sigogne.

Il est donc proposé de lui céder 2 398 m² à 10 € HT/m², soit une recette attendue de 23 980 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

9. ZAE Fontainebleau (Sigogne) – vente d'une parcelle à l'entreprise RONAN MORAUD

L'entreprise individuelle Ronan Moraud, spécialisée dans les travaux de maçonnerie générale, a été créée en 2015. Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite acquérir 2 904 m² sur la Zone d'Activité de Fontainebleau à Sigogne.

Il est donc proposé de lui céder à 10 € HT/m², pour une surface estimée à 2 904 m² soit une recette attendue de 29 040 € HT. Les surfaces indiquées restent à préciser lors du plan de bornage définitif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

10. ZAE Souillac (Jarnac) vente d'un lot à la SCI Motta (Analysys)

L'entreprise ANALYSYS, implantée zone de Souillac à Jarnac et spécialisée dans le traitement des eaux industrielles, souhaite poursuivre son développement en disposant de nouveaux locaux. La SCI MOTTA souhaite pouvoir acquérir pour le compte d'ANALYSYS le lot 3 (parcelles AE 788, 804, 806) situé sur la zone d'activité de Souillac à Jarnac et propriété de Grand Cognac.

Il est donc proposé de céder le lot 3 (parcelles AE 788, 804, 806) d'une surface totale de 4 187 m² à 22 € HT/m², soit une recette attendue de 92 114 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour et 1 abstention (M. BERGER Michel), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. VINCENT Patrice).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,

The image shows the official logo of the Grand Cognac Communauté d'Agglomération (XCO). The logo is circular with the text "Grand Cognac Communauté d'Agglomération" around the top and "www.grandcognac.com - CS 40226 10531 Cognac - France" around the bottom. In the center, the letters "XCO" are prominently displayed. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink.

Jérôme SOURISSEAU